



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/48/17  
11 octobre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session  
Genève, 1<sup>er</sup>-12 octobre 2001  
Point 1 c) de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Rapport du Bureau

1. Le Bureau s'est réuni le 11 octobre 2001, conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, pour examiner les pouvoirs des représentants participant à la quarante-huitième session du Conseil.
2. Le secrétariat de la CNUCED a informé le Bureau que des pouvoirs, délivrés conformément à l'article 17 du règlement intérieur, avaient été reçus pour les représentants participant à la quarante-huitième session du Conseil.
3. Le Président a proposé que le Bureau accepte les pouvoirs des représentants participant à la quarante-huitième session du Conseil du commerce et du développement.
4. Le Bureau a jugé que les pouvoirs des représentants participant à la quarante-huitième session du Conseil du commerce et du développement avaient été présentés en bonne et due forme.

-----